NOTICE

Le 18 juillet, M. Chang Yun, Conseiller culturel et présentement Chargé d'affaires a.i. de la République populaire de Chine, fit demander à nouveau à voir le Secrétaire général du Département. Il lui fut répondu que Monsieur l'Ambassadeur Micheli étant empêché, le Suppléant du Chef du Service politique Est le recevrait le lendemain à 9 h. Ce jour là, vers 8 h.30, Chang Yun fit savoir qu'il insistait pour voir le Secrétaire général en personne le plus rapidement possible. Rendez-vous fut alors fixé pour le 25 juillet à 10 h.

Chang Yun a donc vu ce matin M. Micheli et le soussigné. A peine assis, il sortit de sa poche un papier froissé qu'il lut comme d'habitude en chinois. De la traduction lue également par son interprète, il ressort que depuis la dernière communication importante que Chang Yun fit la semaine dernière (sic) - il s'agit de la démarche du 14 juillet - rien n'a été entrepris de notre côté pour ne plus mécontenter le gouvernement chinois. Au contraire, le gouvernement suisse accepta tout récemment l'installation en Suisse de 5 Lamas, citoyens chinois. A leur arrivée à Kloten, la presse releva qu'ils furent accueillis par le "Représentant diplomatique tibétain" en Suisse.

Et Chang Yun de repéter le couplet habituel relatif au Tibet, qui n'est pas un Etat, mais fait partie intégrante de la Chine et de dire qu'ayant toléré celà, la Suisse s'était immiscée dans les affaires internes de la Chine, ce qui constitue une grosse provocation politique. Il éleva une vive protestation et dit exiger que la Suisse modifie son attitude, repétant que la responsabilité nous incombe de la détérioration des relations sino-suisses.

Le Secrétaire général répliqua :

"M. le Chargé d'affaires, j'ai, moi aussi, quelque chose d'important à vous dire. Il me semble que vous ne com

sez ni l'histoire de la Suisse, ni le caractère suisse. La Suisse est un petit pays sans grande puissance, ni richesses naturelles. Mais la Suisse n'a jamais accepté au cours de ses huit siècles d'histoire de se plier à la volonté d'Etats étrangers, même lorsqu'ils étaient beaucoup plus puissants qu'elle et même lorsqu'ils étaient ses voisins et qu'ils la menaçaient dans son existence. Vous venez d'utiliser le mot "j'exige". Comme je vous l'ai déjà dit précédemment, c'est un terme que je dois repousser. Nous ne reconnaissons à aucun gouvernement le droit d'exiger quelque chose des autorités fédérales.

Je vous ai expliqué à maintes reprises le caractère purement humanitaire de l'aide apportée aux Tibétains. Je vous ai expliqué également que la Suisse ne reconnaît aucun statut diplomatique au représentant du Dalaī-Lama. Mais la Suisse a une vocation humanitaire très ancienne. Elle entend y rester fidèle. Elle considèrerait qu'elle la trahirait si elle lui fixait les limites que vous réclamez d'elle".

Chang Yun retorqua qu'il ne pouvait pas accepter le fond même de notre explication et que le gouvernement suisse devait prendre la responsabilité de ce qui adviendra. Puis il se leva en gagnant rapidement la porte, qu'il franchit après une poignée de main à la hâte.

F.P. Châtelain

7.20

Copie a été envoyée à :

- M. W. Spühler, Chef du Département
- M. P. Micheli, Secrétaire général
- M. A. Janner
- M. l'Ambassadeur Keller, Genève
- l'Ambassade de Suisse à Pékin
- Division O.I. du DPF
- M. Amstein, Chef de la Bupo
- M. Mäder, Dir. de la Frepol